

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers/
Couverture de couleur
- Covers damaged/
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing/
Le titre de couverture manque
- Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material/
Relié avec d'autres documents
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure
- Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.

- Coloured pages/
Pages de couleur
- Pages damaged/
Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached/
Pages détachées
- Showthrough/
Transparence
- Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression
- Continuous pagination/
Pagination continue
- Includes index(es)/
Comprend un (des) index

Title on header taken from:/
Le titre de l'en-tête provient:

- Title page of issue/
Page de titre de la livraison
- Caption of issue/
Titre de départ de la livraison
- Masthead/
Générique (périodiques) de la livraison

Additional comments:/
Commentaires supplémentaires:

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	12X	14X	16X	18X	20X	22X	24X	26X	28X	30X	32X
						✓					

LA

SEMAINE RELIGIEUSE

DE QUÉBEC

SOMMAIRE

Inauguration de la chapelle du Collège de Lévis, 503. — Actes de l'Épiscopat Canadien, 506. — Conférence théologique, 510. — La tenue des fidèles pendant les offices, 513. — La génuflexion, 514. — Les grands Séminaires de France, 515. — Les Anglomans, 515. — Suppression du traitement de six évêques, 515. — L'empressement des sectaires, 515. — Réminiscence, 516. — Les finissants du Petit Séminaire de Québec depuis la fondation de cette Institution, 516. — Nécrologie, 518. — Calendrier, 518. — Memento hebdomadaire, 518.

Inauguration de la chapelle du Collège de Lévis

La "*Semaine Religieuse*" est heureuse de reproduire le compte-rendu, communiqué au "*Quotidien*" des fêtes de l'inauguration de la chapelle du Collège de Lévis.

La journée du 22 mars 1900 restera mémorable dans l'histoire du Collège de Lévis. L'œuvre de Mgr Déziel, après avoir eu des débuts bien humbles, n'a cessé de prendre de nouveaux accroissements, et à plusieurs reprises différentes le nombre toujours croissant des élèves a demandé l'agrandissement du local. En même temps se faisait sentir le besoin d'un temple dont les proportions répondissent aux dimensions des autres parties. En 1891, grâce à la générosité de M. Louis Edouard Couture, on commençait la construction d'une chapelle extérieure de 150 pieds sur 55. Plusieurs années devaient s'écouler avant que cet édifice pût être livré au culte. Dans l'intervalle cependant, le soubassement fut terminé pour servir de logement aux Sœurs de la Sainte-Famille. Un petit oratoire y fut érigé et dès lors com-

mença la présence eucharistique de Dieu sous ce toit. Au printemps dernier le parachèvement de la partie supérieure fut décidé, et il y a quelques semaines à peine les travaux étaient terminés.

Dimanche dernier avait lieu dans l'ancienne chapelle le dernier office solennel. M. le Supérieur voulut chanter lui-même cette grand'messe pour remercier Dieu de toutes les grâces accordées en ce lieu béni pendant un quart de siècle. Dans quelques paroles bien senties, M. le Supérieur évoqua le souvenir des années passées dans cette chapelle et rappela sommairement les joies et les tristesses dont elle avait été témoin. C'était un discours d'adieu bien touchant.

Jeudi avait lieu l'inauguration solennelle du nouveau temple. Mgr Bégin, archevêque de Québec et enfant de Lévis, avait accepté avec plaisir l'invitation de présider lui-même la cérémonie. A neuf heures précises, accompagné de ses ministres Mgr fit le tour des murs à l'intérieur et à l'extérieur en récitant les prières de l'Eglise et en répandant l'eau sainte; dès ce moment ce lieu devenait un lieu sacré et on pouvait y célébrer les saints mystères. La bénédiction fut donc suivie de la messe pontificale. M. O. E. Mathieu, Supérieur du Séminaire de Québec, agissait comme prêtre assistant. M. Antoine Pampalón, curé du Cap-Rouge, A. Lucien Gauvreau, curé de Bienville, faisaient les fonctions de diacre et sous-diacre d'honneur, MM. G. Samson, curé de Saint-Cajetan d'Armagh, A. Bourassa, vicaire à Saint-Michel, celles de diacre et sous-diacre d'office. On remarquait au chœur et dans la nef Mgr Têtu de l'archevêché, Mgr C. O. Gagnon, Aumônier de l'hospice Saint-Charles, Monsieur le curé de Lévis, et autres: (Suivent les noms de plus de cinquante prêtres, qui ont répondu à l'invitation des Messieurs du Collège).

Des sièges avaient été préparés dans la nef pour M. le commandeur L. E. Couture, bienfaiteur insigne du collège, et M. H. Edmond Dupré, maire de cette ville.

Les élèves divisés en deux chœurs puissants, ont chanté avec beaucoup d'entrain et d'ensemble la messe royale, avec accompagnement d'orgue et d'orchestre. L'effet était réellement magnifique. La gravité, la majesté du chant ecclésiastique n'apparaissait pas avec moins d'évidence que sa puissance à élever les cœurs vers les pensées célestes. L'Immaculée Concep-

tion étant la patronne du Collège il convenait que les premiers chants lui fussent consacrés. Aussi les voûtes du nouveau temple ont-elles souvent répété ce nom béni. Après l'épître, M. l'abbé Jules Kérouac, curé de Stoneham, entonna un cantique bien populaire chez les élèves : *Ave Maria*. Rien n'était plus touchant que d'entendre ces 400 voix s'unir en un seul cri d'amour : *Ave, ave Maria*. A l'offertoire, M. Emile Dion interpréta avec beaucoup d'âme l'*Ave Maria de Faure*. Après la communion la communauté entière exprima sa reconnaissance à la Sainte Vierge, par le chant du Magnificat.

Le sermon a été donné par M. l'abbé Eug. K. Laflamme, ancien élève du collège, et assistant secrétaire à l'archevêché de Québec. M. Laflamme est encore à ses débuts, mais il parle avec la facilité et l'assurance d'un habitué de la chaire. Son discours aussi remarquable par la forme que par le fond a été fort goûté des auditeurs. L'orateur avait pris pour texte ces paroles des psaumes : *Nisi Dominus œdificaverit domum, in vanum laboraverunt qui œdificant eam*. S'élevant du temple matériel jusqu'au temple spirituel que l'éducation doit former dans les âmes, il montre que cette grande œuvre ne peut se faire sans le concours de la Religion. Car la Religion est toute puissante pour former *l'intelligence et le cœur*. Ces deux idées, comme on le voit, se prêtaient à de beaux développements et l'orateur n'a pas manqué d'en tirer bon parti.

Après la messe les assistants étaient conviés à un banquet donné dans l'une des salles du Collège. Outre les personnes déjà mentionnées plus haut, on remarquait encore MM. les abbés A. Gauvreau, curé de Saint-Roch, et R. Lagueux, curé de Pintendre. La salle du banquet était décorée avec un goût vraiment artistique. On avait eu l'heureuse idée de placer sur l'un des murs le portrait du fondateur, Mgr J. D. Déziel, et de ses deux premiers successeurs, M. E. Sauvageau et F. N. Fortier. C'était en quelque sorte rendre présents des hommes vénérés dont le souvenir d'ailleurs se présentait spontanément à l'esprit dans une telle circonstance. Près de la table principale se voyaient encore les portraits de Son Eminence le Cardinal Taschereau et de Mgr Bégin. Les plantes d'ornements répandues çà et là reposaient agréablement la vue tout en embaumant l'atmosphère de leurs parfums. Il ne manquait plus que les agréments de la musique : ils ont été fournis par les sociétés Sainte Cécile et

Palestrina. La première a versé avec profusion les flots d'harmonie et la seconde s'est attiré des applaudissements bien mérités, par le chant du "Combat naval." Vers la fin du repas M. l'abbé C. E. Carrier, Supérieur du Collège, prononça un petit discours pour remercier tous ceux qui avaient pris part à la fête, et en particulier Mgr Louis Nazaire Bégin, toujours si dévoué à la cause de l'éducation et si attaché à sa paroisse natale de Lévis, M. le commandeur Ls Ed. Couture, à la munificence duquel le collège doit ce temple magnifique, et tous ceux qui, à l'occasion de la fête, ont voulu se faire les bienfaiteurs du collège. Plusieurs fois le nom du regretté Mgr Déziel se rencontra sur les lèvres de l'orateur et fut souligné par les applaudissements des auditeurs. Mgr Bégin prit ensuite la parole pour dire combien il était heureux de voir se développer la ville de Lévis et les œuvres fondées par Mgr Déziel. Il fit aussi un éloge bien délicat de la famille Couture, le bras droit du fondateur de Lévis. " Cette famille, dit sa Grandeur, est semblable à ces lacs situés sur les hautes montagnes. Ils reçoivent d'abord les eaux du ciel et les déversent ensuite dans les vallées par mille ruisseaux, pour y porter la fécondité et l'abondance. "

A trois heures dans l'après-midi, premier salut solennel chanté par M. F. X. Gosselin, curé de Lévis, accompagné de MM. G. Auclair et L. P. Delisle comme diacre et sous diacre. Quelques minutes auparavant on avait transporté les Saintes Espèces de l'ancienne chapelle à la nouvelle. La bénédiction du Saint Sacrement termina cette journée qui a laissé de si bonnes impressions dans tous les cœurs.

Forsan et lux olim meminisse juvabit.

COMMUNIQUÉ.

Actes de l'Épiscopat Canadien

(Suite)

- 21 mai 1897 : Circulaire de Mgr Bégin, administrateur, annonçant au clergé que l'Épiscopat a présenté une adresse à Sa Majesté la Reine Victoria, à l'occasion de ses noces de diamant, et prescrivant un *Te Deum* solennel d'action de grâces.
- 5 février 1900 : Circulaire de l'Archevêque de Québec, prescrivant l'oraison de la messe *pro Pace*, à l'occasion de la guerre Anglo-Transvaalienne.

Nous ne pouvons mieux faire que de terminer cette nomenclature en remettant sous les yeux de nos lecteurs l'admirable lettre de Mgr l'Archevêque de Québec, en date du 15 janvier 1900. Elle n'a rien perdu de son actualité, et plus d'un pourra la relire avec profit, et peut-être la comprendre encore mieux.

Québec, le 15 janvier 1900.

A Sa Grandeur,

Monseigneur P. Bruchési,

Archevêque de Montréal.

Monseigneur,

Je veux profiter d'un commencement de convalescence, après une indisposition assez sérieuse, pour vous dire combien je vous remercie de la lettre si sympathique, si fraternelle, et en même temps si bien raisonnée et si convaincante que vous avez adressée au "Herald" à mon sujet. Je mets de côté les éloges bien immérités que votre excellent cœur me décerne. La tempête grondait déjà chez vous, et je n'en savais rien ; vous l'avez dissipée avant qu'elle soit arrivée jusqu'à moi.

"O tempora ! O mores !" suis-je tenté de m'écrier avec l'orateur romain, en constatant la désolante facilité avec laquelle on formule contre le clergé, et même contre l'épiscopat canadien-français, une accusation absolument injuste de déloyauté envers l'Angleterre. Un incident, très regrettable, sans doute, mais dont un mot d'explication facile à obtenir, eût suffi pour en atténuer la gravité, a servi de base à un réquisitoire formidable. Comme d'ordinaire en pareil cas, la conclusion dépassait démesurément les prémices.

Et que j'avais bien raison de dire, en octobre dernier, aux fêtes jubilaires de Mgr l'archevêque d'Ottawa, que le souvenir des services rendus par l'Eglise, dort bientôt dans la poussière des bibliothèques, qu'il suffirait de l'en extraire pour confondre l'ignorance et les préjugés et que, d'une manière générale, on devrait avoir davantage la mémoire du cœur !

Il est vraiment déplorable que l'histoire de notre pays soit aussi peu connue. Un siècle et demi de franche et inaltérable loyauté à la Couronne Britannique ne suffit-il pas à nos compatriotes d'origine anglaise pour les convaincre de notre attachement au drapeau qui nous abrite ?

La loyauté des évêques et des prêtres canadiens-français ! elle est écrite en lettres d'or, en traits de feu, dans les fastes de l'histoire, et tous les souverains, tous leurs représentants qui se sont succédé ici depuis la cession du Canada à l'Angleterre—même ceux d'entre ces derniers contre lesquels a fallu lutter légalement pour la défense des droits les plus légitimes — tous leur en ont rendu le plus solennel et le plus cordial témoignage.

Rappellerai-je ici un Monseigneur Briand qui, occupant le siège de Québec au tournant de l'histoire de la Nouvelle-France, vivant tour à tour sous le drapeau fleurdelysé et sous l'étendard britannique, loyal d'abord au premier, jusqu'à ce que sur les plaines d'Abraham tout fût perdu fors l'honneur, et puis transférant généreusement au second l'hommage de sa loyauté entière, usa de toute son influence sacrée, aux jours terribles de 1775, pour garder le Canada français fidèle à ses nouveaux maîtres ? Et pourtant Dieu sait combien grande devait être la tentation pour les enfants de la France en Amérique d'unir leur sort à ces enfants d'Albion, moins scrupuleux, moins loyaux qu'eux, — et ne pourrait-on pas ajouter ? — moins vilipendés et plus facilement pardonnés pour une révolte réelle et efficace, que nous ne le sommes aujourd'hui pour une déloyauté chimérique. Si les émissaires catholiques des Etats-Unis, si l'appel chaleureux des officiers français qui servaient la cause de l'indépendance américaine ne purent triompher des dernières résistances du peuple Canadien, c'est que la grande voix du chef de l'Eglise de Québec, invoquant les principes sacrés du respect dû à l'autorité régnante, et stigmatisant du nom de " rebelles " ceux qui se laissaient entraîner, opposa à la révolution une barrière infranchissable. Et l'Angleterre, déjà spoliée de la plus riche portion de son héritage en Amérique, dut à un évêque français la conservation de ce pays du Canada, l'un des plus précieux joyaux de la Couronne Impériale.

Que ne pourrais-je dire — si je ne voulais être bref — d'un Monseigneur Denaut, dont le dévouement à l'Angleterre se traduisit par des actes d'une héroïque générosité, et d'un Monseigneur Plessis rappelant à ses diocésains, en 1807, " qu'il est impossible d'être bon chrétien sans être sujet loyal et fidèle " et " qu'ils seraient indignes du nom de catholiques et de Canadiens, s'ils montraient de la déloyauté, ou même de l'indifférence, quand il s'agit de remplir leurs devoirs de sujets dévoués aux

intérêts de leur souverain ou à la défense du pays!" C'est cet illustre prélat qui, en 1812, s'employa tout entier et réussit à maintenir les Canadiens fidèles à l'allégeance britannique. La même attitude se retrouve chez Monseigneur Panet, l'oncle maternel du regretté Cardinal Taschereau.

Puis, aux jours si regrettables de 1837-38, c'est Monseigneur Signay à Québec, et l'un de vos prédécesseurs, Mgr Lartigue à Montréal, qui s'interposent au nom de la religion pour apaiser des luttes fratricides : acte de loyauté qui leur a souvent attiré d'amers reproches de la part de quelques-uns de leurs compatriotes ; devoir sacré qu'ils ont dû accomplir, nonobstant la voix du sang et de la tendresse paternelle. Nous retrouvons plus tard Mgr Baillargeon qui trace à ses ouailles la même ligne de conduite à l'égard des Fénéens envahisseurs, et Mgr Taché qui, en un moment critique, pacifie ses Métis et les conserve à l'Angleterre.

Et si j'osais me citer moi-même, je pourrais répéter ce que j'ai dit en pleine France, en pleine cathédrale de Reims—aux grandes solennités du 14^e centenaire du baptême de Clovis et de ses Francs—que, tout en conservant de l'affection pour notre ancienne mère-patrie, nous étions heureux de vivre à l'ombre du drapeau britannique, et que nous habitions une des contrées les plus libres de la terre.

Comme il est facile de le voir, l'histoire s'est répétée depuis la cession du Canada jusqu'à nos jours, et elle se répètera ainsi tant qu'il y aura un évêque catholique dans notre Canada. Nos bons amis semblent parfois l'oublier, la loyauté, pour les enfants de l'Église du Christ, ce n'est pas une affaire de sentiment ou d'intérêt personnel, c'est un grave et rigoureux devoir de conscience découlant d'un principe sacré, immuable, éternel comme le divin Législateur. Qu'ils se rassurent donc sur l'attitude du clergé catholique en pareille matière ; le passé a été inattaquable, l'avenir le sera, parce que nos principes catholiques ne changent pas.

Comme question de fait, je n'hésite pas à dire qu'on ne saurait trouver, même dans la plus haute aristocratie anglaise, une série d'hommes qui aient été plus loyaux que les évêques, que le clergé de Québec, à la Couronne Britannique. Cela devrait suffire, ce me semble, pour nous mettre à l'abri d'imputations dénuées de fondement solide, souverainement injustes et inconvenantes.

Si jamais,—ce qu'à Dieu ne plaise !—la question de l'annexion aux Etats-Unis s'agitait sérieusement, il serait curieux de voir l'attitude respective de nos deux nationalités, Anglo-Canadiens et Canadiens-français, en face de cette éventualité. J'aime à croire que nous n'aurions pas à rougir des nôtres en pareille occurrence, parce qu'ils sauraient encore une fois remplir leur devoir de loyaux sujets de Sa Majesté Britannique.

Veillez agréer, Monseigneur, l'expression de ma vive gratitude et de mes sentiments les plus affectueusement dévoués en N. S.,

L.-N. Arch. de Québec.

P. S.—J'oubliais de vous dire que, à l'exemple de mes prédécesseurs, je n'ai aucun journal qui soit mon organe, et que je ne me tiens responsable d'aucun écrit qui n'est pas signé de mon nom.

(A suivre)

Conférence théologique

Les ouvriers Québécois qui travaillent au chargement et au déchargement des navires pendant la saison de l'été, sont groupés en société pour se protéger contre les patrons qu'ils estiment les traiter injustement. Ces ouvriers refusent de travailler, à moins que l'autre partie n'accepte les conditions qu'ils imposent, conditions concernant le salaire et la durée du travail quotidien. De plus, ils empêchent quelquefois, par la violence ou les menaces, les autres ouvriers qui ne sont pas membres de cette association, de travailler pour un salaire moindre.

C'est pourquoi on demande :

1o Quelle est la juste compensation du travail manuel de l'ouvrier ?

Il est indiscutable qu'il y a une différence énorme entre le travail manuel d'un ouvrier et une marchandise, de même qu'entre le salaire et le prix.

La raison de cette différence, comme le rappelle l'Encyclique *Rerum Novarum*, c'est que le travail de l'ouvrier procède de la liberté humaine.

Procédant de la liberté humaine, par là même il revêt, en premier lieu, un caractère de mérite et de droit à la récompense ou salaire ; en second lieu un caractère de noblesse dont sont

dépourvus la marchandise et le prix, puisqu'on les obtient par le seul échange.

Cependant, en pratique, comme l'on sait, le travail d'un ouvrier est considéré comme une sorte de marchandise, et le salaire comme une sorte de prix. Bien plus, on n'a pas tort d'envisager ainsi les choses. En effet, bien que le travail de l'ouvrier soit chose plus noble que la marchandise, il garde cependant tout le caractère d'une marchandise, si on le considère sous le point de vue qui fait que cette dernière est l'objet du prix. Cette manière de voir est confirmée par le raisonnement suivant de saint Thomas : " On appelle salaire ce qui est attribué à quelqu'un pour rétribution de son travail ou labeur, comme une sorte de prix du dit travail. Aussi, de même que c'est un acte de justice de donner à quelqu'un le juste prix pour une chose que l'on en reçoit, de même c'est un acte de justice de donner le salaire d'un travail ou labeur. " (I-II, Q CXIV, art. 1.)

Les paroles de saint Thomas disant " que c'est un acte de justice, " doivent s'entendre à proprement parler, de la justice commutative. En effet, le travail et le salaire, de même que l'achat et la vente, sont pour l'utilité commune des contractants.

Or, ce qui est pour l'utilité commune ne doit pas être plus au détriment de l'un que de l'autre.

C'est pourquoi, entre le maître et l'ouvrier, il doit intervenir un contrat de justice basé sur le principe d'équivalence, principe qui est le propre de la justice commutative.

Ceci posé, quel est donc le *criterium* qui permet de fixer cette équivalence entre le travail manuel de l'ouvrier et le salaire à donner par le maître. C'est justement ce que demande la première question du cas proposé.

L'Encyclique *Rerum Novarum* dit que ce *criterium*, il faut le chercher dans la fin immédiate de l'ouvrier qui lui impose la nécessité de travailler. Cette fin immédiate, c'est le vivre et le vêtement dont il a besoin pour sustenter convenablement sa vie, et que le travail manuel a pour but premier et principal d'obtenir.

Il s'ensuit donc que toutes les fois que l'ouvrier, ayant fait tout ce qui lui est commandé pour atteindre le but immédiat de son travail, le salaire est insuffisant pour obtenir cette fin convenable, c'est-à-dire : le vivre et le vêtement, il y a inégalité objective entre le travail et le salaire et, par conséquent, lésion de la justice commutative.

Cependant il faut, sur ce point, ne pas oublier deux choses. La première, c'est que, le prix des choses vénales n'est pas uniquement déterminé par la loi de la nature, mais consiste plutôt dans une certaine estimation commune, de même, doit-on le dire également du salaire en général. C'est pourquoi, bien que les conditions tirées du motif de la fin restent toujours les mêmes, il peut y avoir, par l'estimation commune, sans léser la justice, une légère augmentation ou diminution du salaire de l'ouvrier, de même qu'une légère augmentation ou diminution du prix des marchandises, déterminée par l'estimation publique, ne semble pas contraire à la justice.

La seconde, c'est que, pour déterminer l'égalité de justice entre le salaire et le travail manuel, on ne doit pas seulement tenir compte de la qualité ou de la quantité du travail, mais aussi de sa durée, du prix des choses nécessaires à l'ouvrier pour se nourrir et se vêtir convenablement, vu que ces prix ne sont pas les mêmes partout.

Le *criterium* énoncé plus haut est encore vrai, lors même que le salaire suffisant à la sustentation d'un ouvrier, est insuffisant à l'entretien de sa famille. Le maître ne pèche pas contre la justice commutative, puisqu'il observe l'égalité entre le salaire et le travail. Comme la famille, dans l'espèce, n'ajoute pas au travail, de même il n'est pas requis par la justice que l'on doive ajouter au salaire mérité par le travail lui-même. Cependant, sur le point du salaire familial, nous serions incomplet si nous passions sous silence l'opinion de plusieurs théologiens de valeur, du P. Eshbach entre autres, qui soutiennent que le salaire doit être suffisant pour faire vivre la famille de l'ouvrier.

Cette opinion nous semble moins probable que la première, cependant on ne peut lui dénier un degré de probabilité, au moins extrinsèque, en attendant que la question encore *sub judice*, croyons-nous, soit résolue par Léon XIII.

Toutefois, le maître pourra pécher parfois contre la charité, non pas généralement et en soi, mais accidentellement et dans certains cas.

Il pourra pécher contre la charité, non seulement de toutes les manières par lesquelles on peut pécher contre la charité envers son prochain, mais encore d'une façon particulière.

En effet, le travail de l'ouvrier tourne à l'avantage du maître. Par conséquent, toutes les fois que celui-ci est tenu par le pré-

cepte de la charité d'exercer le devoir de la charité, il est tenu aussi d'observer *l'ordre de la charité*, et de préférer ses ouvriers à ceux qui ne font rien pour lui, de leur donner logement par charité, ce qu'il n'est pas du tout tenu de faire en justice, afin que le salaire ainsi accru soit moins insuffisant pour le soutien de la famille. (A suivre)

La tenue des fidèles pendant les offices

Sous ce titre, *La Semaine Religieuse* de Luçon a publié d'excellentes observations qu'elle termine comme suit :

Mais je n'écris pas ces lignes pour me borner à une simple constatation. Je veux surtout faire remarquer ceci : c'est que le prêtre doit commander en son église ; il est le grand coryphée du culte divin. Il lui appartient donc de diriger les cérémonies et, par conséquent, la tenue du peuple.

S'il laisse faire, sans rien dire, des habitudes pitoyables s'introduiront dans les offices. S'il se contente de donner des conseils, chacun trouvera ses conseils excellents, mais le défaut d'uniformité dans la manière de les suivre fera que bientôt, trop tôt peut-être, on n'en tiendra aucun compte.

Il ne convient ni qu'il laisse faire, ni même qu'il conseille : il faut qu'il commande. D'abord d'une façon générale, en manifestant bien ses intentions ; puis en faisant donner aux moments voulus, des signaux valables pour toute l'assistance, et non pas valables seulement pour le chœur.

Et au fond, j'en suis sûr, les fidèles ne demandent pas mieux. Ils sentent bien qu'il faut une tenue réglementaire : mais, ou ils ne la connaissent pas de façon précise, ou ils se laissent aller aux mouvements qu'ils remarquent plus ou moins consciemment autour d'eux. Que l'on dirige, et non seulement ils seront dociles, mais encore ils le seront de bon cœur, et on leur fera plaisir.

Ajouter qu'ils en prendront d'autant plus de goût aux offices qu'ils seront plus attentifs aux cérémonies, plus portés à la prière et au recueillement, serait superflu.

Voilà au moins un point, me semble-t-il, sur lequel le progrès — et non pas un progrès de petite importance — est des plus faciles, puisqu'il suffit au chef d'une paroisse de poser cette condition très simple : vouloir.

La g nuflexion

Un d cret des Rites, du 14 octobre 1602, d clare formellement que *tous les fid les, sans distinction de sexe*, sont tenus de faire la g nuflexion devant le tr s Saint Sacrement.

Le 1er janvier 1877, le Pape Pie IX fit  crire   Mgr Gaume par son vicaire, le Cardinal Monaco la Valetta : "Sa Saintet  d sire que les pr dicateurs, les cath chistes, les confesseurs, les cur s ne cessent pas d'insister aupr s des fid les sur le *devoir* de faire la g nuflexion devant le tr s Saint Sacrement."

En juin 1879, cette question fut pos e   la Sacr e Congr gation des Rites : *Les femmes doivent-elles faire la g nuflexion devant le Saint Sacrement, ou seulement un salut, une r v rence, une inclination de t te ?* Le 7 juillet, la Sacr e Congr gation a r pondu que les *femmes*, comme les hommes, doivent faire la g nuflexion. Ce d cret a  t  approuv  par sa Saintet  L on XIII.

La g nuflexion est un acte de foi, tout chr tien qui fait la g nuflexion devant le Saint Sacrement professe publiquement qu'il croit   la pr sence r elle.

La g nuflexion est aussi un acte d'adoration. Par cette manifestation de nos hommages, nous nous unissons aux adorations des anges, et par cette union elles deviennent, pour ainsi dire, ang liques.

La g nuflexion est enfin un acte de r paration de tous les outrages dont J sus est abreuv  au Saint Sacrement de l'autel.

Comment faire la g nuflexion ? Voici : On distingue deux esp ces de g nuflexion ; l'une se fait en pliant le genou droit jusqu'  terre, et en tenant le corps droit. Elle doit se faire quand on entre dans l' glise, quand on en sort, et quand on traverse l' glise en passant devant le Tabernacle ferm . On la fait aussi avant et apr s la Sainte Communion. L'autre se fait en mettant les deux genoux en terre, et en inclinant profond ment la t te et les  paules. Elle doit  tre faite dans les m mes cas, si le tr s Saint Sacrement est expos , et aussi quand le Saint Sacrement est port  aux malades ou en procession solennelle.

Les Grands Séminaires de France

La France possède actuellement 90 diocèses formant 18 provinces ecclésiastiques : 84 évêchés sont dans la mère-patrie, 3 en Algérie, 3 dans les colonies.

Les 90 Grands Séminaires sont dirigés (sauf erreur) :

41 par des *prêtres séculiers*, ou considérés comme tels ;

24 par les Sulpiciens ;

20 par les Lazaristes ;

3 par les Pères du Saint-Esprit ;

2 par les Picpussiens.

Les Anglomanes

Les scènes disgracieuses qui ont eu lieu à Montréal prouvent que les Anglomanes, si fidèlement dépeints par Dom Benoît, existent bel et bien au Canada, en chair et en os.

L'illustre écrivain est bien vengé.

Suppression du traitement de six évêques

Les six évêques français, dont le traitement est supprimé, c'est-à-dire volé par la République maçonnique sont : Mgr Gouthé-Soulard, archevêque d'Aix, quinze ans d'épiscopat ; — Mgr Cabrières, évêque de Montpellier, vingt-six ans d'épiscopat ; — Mgr Cotton, évêque de Valence, vingt-cinq ans d'épiscopat. cinquante ans de prêtrise ; — Mgr Bonnet, évêque de Viviers, vingt-quatre ans d'épiscopat ; — Mgr Goux, évêque de Versailles, vingt-trois ans d'épiscopat ; — Mgr Denéchaud, évêque de Tulle, vingt-deux ans d'épiscopat.

L'empressement des sectaires

La *Semaine* de Tulle pose cette question :

Pourquoi, alors que la justice fonctionne si lentement en France, alors que Mme Henry, l'affaire Picquart, Judet-Zola et maintes autres sont en appel depuis plus d'un an, l'appel des

Assomptionnistes est-il fixé d'urgence aux 19 et 20 février ?

Qu'est-ce qui leur vaut cet empressement, M. le Président de la Cour ? D'où vient cette sollicitude à ne pas faire traîner leur affaire ? Mais c'est du privilège ! et sous le régime de l'Égalité !

Ah ! chers Pères, vous savez bien pourquoi vous êtes si vite appelés à une nouvelle barre. Vous l'avez dit : *Quand il s'agit d'étrangler les religieux, une semaine suffit.* Vous êtes des condamnés à mort, à la mort civile, des *outlaw* ; vous gênez les francs-maçons, et l'on veut à tout prix les débarrasser de vous. De là vient l'empressement qu'on met à faire confirmer votre condamnation.

Réminiscence

Sous le titre : *Haute trahison par...!!!* on lit dans les *Mélanges Religieux*, en cours de réimpression : " L'évêque de Nancy est accusé de prêcher hautement, très hautement, la trahison par les campagnes du Canada ! L'indictement épouvantable en a été porté devant le public, hier de très grand matin, avant la lumière même de l'aurore, par le *Herald* !

" Lecteurs, pensez-vous qu'il doive, qu'il puisse y avoir plaidoyer ? "

Comme on le voit, rien de nouveau sous le soleil du Canada.

Les finissants du Petit Séminaire de Québec depuis la fondation de cette Institution

1879-80

(Suite)

Etienne Légaré,	Québec
Albert Lemay,	Lotbinière
Charles Lemieux,	Québec
G. Lemieux,	Chicoutimi
George Mathieu,	Québec
George O'Brien,	Savannah (Georgia)
Antoine Pampalon,	Lévis
Albert Rouleau,	Québec
Achille Rousseau,	Saint-Michel
Rodolphe Roy,	Saint-Irénée
Gilbert Sirois,	Saint-Hilaire (M. N. B.)
Théophile Trudel,	Québec

1880-81

Gaudiose Allaire,	Québec
Napoléon Angers,	Pointe-aux-Trembles
Jules Bauset,	Ottawa
Cléophas Charland,	Saint-Joseph de Lévis
Philéas Corriveau,	Québec
Louis Coulombe,	Saint-Thomas
Henri Defroy,	Québec
Marcus De Lisle,	Pointe-aux-Trembles
Joseph Fortin,	Saint-Anicet
Adélaré Gosselin,	Saint-Charles
Siméon Jolicœur,	Québec
Esdras Labonté,	Sainte-Marguerite
Cyrille Paradis,	Manchester E.-U.
Edmond Paré,	Québec
Eugène Roy,	Berthier (en bas)
F. Napoléon Séguin,	Québec
Joseph Saint-Amant,	Saint-Alban
Alphonse Talbot,	Québec
Philéas Théberge,	Saint-François (R. du S.)
Augustin Vézina,	Saint-Ange Gardien

1881-82

Aurélien Angers,	Québec
Théodule Blais,	Berthier (en bas)
Joseph Brassard,	Riv. au-Sable-Saguenay
Charles Collet,	Saint-Henri
P. De Varennes,	Les Ecureuils
Achille Fiset,	Saint-Thomas
Ernest Fortin,	Saint-Joachim
Joseph Galerneau,	Charlesbourg
Théodule Giguère,	Québec
Adolphe Grenier,	Beauport
Joseph Guimont,	Cap Saint-Ignace
Albert Huot,	Québec
Edmond Joncas,	Saint-Thomas
Albert Lamothe,	Québec

1881-82

Joseph Langlois,	Québec
Eugène Lapointe,	Malbaie
Antoine Langlois,	Lotbinière
Alfred Létourneau,	Somerset
Thomas Marcoux,	Beauport
Condé Nadeau,	Notre-Dame du Portage
Louis Olivier,	Saint-Nicolas
Tancrède Pâquet,	Cap-Rouge
Joseph Pelletier,	Québec

Célestin Pilon,	Sainte-Scholastique
Achille Poulin,	Saint-Joachim
Auguste Rhéaume,	Québec
Narcisse Roy,	Saint-Anselme
Arthur Villeneuve,	Québec

1882-83

Clovis Arsenault,	Saint-Gervais
Thomas Blondeau,	Saint-Paschal
Alfred Castonguay,	Saint-Edouard, Lotbinière
Joseph Cinq-Mars,	Québec
Jos. A. Drolet,	"
Patrick Durkin,	Toronto
Ulric East,	Saint-Augustin

(A suivre)

Nécrologie

Le Révérend H. Gagnon, ancien curé de Saint-Edouard de Lotbinière, décédé à Saint-Denis, le 23 courant, était membre de la congrégation du Collège Sainte-Anne, et de la société des messes, section *diocésaine*.

Ses funérailles ont eu lieu à Saint-Denis de Kamouraska, mardi dernier à 9 heures.

J. CL. ARSENAULT, Ptre.

Archevêché de Québec, mars 1900.

Calendrier

1	DIM	*vl	De la Passion. <i>Asp.</i> et Int. sans <i>Gloria Patri. Kyr.</i> du Car. I Vêp. du suiv., mém. du dim.
2	Lundi	b	S. François de Paule, conf.
3	Mardi	*vl	De la fête.
4	Merçr.	b	S. Isidore, évêque, confesseur et docteur.
5	Jendi	b	S. Vincent Ferrier, conf.
6	Vend.	b	Notre Dame de Pitié, <i>dbl. maj.</i>
7	Samd.	*vl	De la fête.

Memento hebdomadaire

QUÉBEC. — Les Quarante-Heures auront lieu au couvent de Bellevue, le 2; de Saint-Raymond, le 4; de Saint-Anselme, le 5; de Sainte-Anne de Beaupré, le 7.

Directeur, M. l'abbé D. GOSSELIN : Charlesbourg, Québec.